

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ADMINISTRATION et RÉDACTION
LE CAIRE ALEXANDRIE

30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue Rolo
Tel. 46165 Tél. 27360 (7 lignes)
B.P. 465 B.P. 624

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

30, Rue Kasr-el-Nil Le Caire
9, Rue Rolo, Alexandrie

A B O N N E M E N T S

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

Après la Bourrasque

L'Evolution de nos Bourses

Avant, pendant et après la crise.

Au Lendemain de la Crise

Notre Mot d'Ordre : Force et Vigilance

Prochaines Assemblées

Egyptian General Omnibus Cy

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1937-1938

Chronique des Assurances

Le Bénéfice d'une Police d'Assurance

Actualités Economiques

Tensions Politiques et Situations Monétaires. — Tendances des Marchés Pétroliers. — Situation de l'Industrie Electrique Américaine. — Perspectives de l'Industrie Automobile aux Etats-Unis.

Les Raisons de la Diminution de la Récolte Cotonnière

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

Après la Bourrasque

L'ÉVOLUTION DE NOS BOURSES

AVANT, PENDANT ET APRÈS LA CRISE

Maintenant que la bourrasque est passée, que l'on est plus calme, il n'est pas sans intérêt de jeter un regard en arrière. Nous le ferons en ce qui concerne nos Bourses des Valeurs en analysant leur évolution au cours du mois de septembre et des premiers jours d'octobre. Le tableau que nous publions à la fin de notre article permettra à nos lecteurs de suivre d'une façon complète les fluctuations des valeurs vedettes des différents compartiments de la côte.

Notre analyse pourrait se subdiviser en trois parties : Avant, pendant et après la crise. Evidemment, la situation internationale était déjà mauvaise depuis de nombreux mois, mais elle s'est particulièrement aggravée depuis le discours de Hitler à Nuremberg, atteignant son point culminant la veille de la Conférence de Munich. Nous considérons donc la période « Avant la crise », celle qui comprend les 10 jours précédents le discours de Nuremberg.

AVANT LA CRISE

Un examen attentif du tableau que nous publions à la fin de notre article permet de se rendre compte que pendant la période dite avant la crise, nos valeurs ont subi une tendance d'expectative, les fluctuations subissant une compression presque générale. D'autre part, on enregistre très peu de différences dans les cours sauf une légère baisse pour certaines valeurs et plus particulièrement pour celles dites du « gros portefeuille ». C'est ainsi qu'entre le 1er et le 12 septembre, l'Unifiée baisse de 11/16, la National Bank perd près d'une livre, l'Obigation 3% Suez frs. 22, l'Action Héliopolis frs. 10. Soulignons que ces valeurs étant traitées sur les marchés européens, ce fut surtout la faiblesse de ces derniers qui influencèrent les cours sur nos marchés.

PENDANT LA CRISE

Le 12 septembre, Hitler prononce son discours à Nuremberg. On s'en souvient, ce discours, n'apportait aucun fait nouveau à la situation. Il était difficile de l'interpréter soit comme une amélioration soit comme une aggravation. Aussi n'a-t-on enre-

gistré aucune fluctuation importante dans les cours. Il y eut même une légère reprise. Mais dès le lendemain, les événements se précipitent. L'ultimatum des Sudètes provoque une baisse générale de la côte. Tous les titres sont affectés, les pertes atteignant des proportions assez élevées. Mais le 15 septembre, c'est le départ de Chamberlain pour Berchtesgaden. Cet événement provoque un renouveau d'optimisme. Et c'est la reprise générale. Les titres regagnent la plus grande partie de leurs pertes de la veille. Mais, nouvel alarme. M. Chamberlain a dû rentrer et ce retour précipité a causé de l'inquiétude. Les titres fléchissent de nouveau, certains d'entre eux enfonçant le niveau qu'ils avaient atteint au cours de la baisse précédente. La crise se pro-

longeant, la baisse des titres s'accroît, certaines valeurs, toutefois, réussissent à maintenir leurs cours assez stables. Puis nous assistons à une courbe en dents de scie. Le pessimisme fait place à l'optimisme et vice versa avec l'évolution des événements politiques. Nous finissons la semaine précédant les fêtes dans une attitude d'expectative et avec un certain optimisme; on attendait de l'entrevue de Godesberg une sérieuse amélioration de la situation internationale. Malheureusement, après la clôture de la Bourse au début de l'après-midi, vendredi 23 septembre, les événements se précipitaient. M. Chamberlain retournait brusquement, une fois de plus, à Londres, M. Hitler ayant formulé de nouvelles exigences.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898 avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

SIÈGE SOCIAL: — LE CAIRE

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

SUCCURSALES EN ÉGYPTE ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashu (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Héliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Saïd, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar, (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES — 6 & 7, King William Street, E. C. 4.

Les marchés égyptiens ayant chômé trois jours, n'avaient pu suivre l'évolution de la crise et mardi, la Bourse ouvrait en présence une situation internationale particulièrement critique.

Aussi, la commission de la Bourse, en accord avec les autorités compétentes décida de prendre des mesures restrictives pour éviter qu'il y eut panique et que les cours ne subissent un effondrement désastreux. Toutefois, malgré ces mesures, la baisse enregistrée par nos valeurs atteignit des proportions formidables. Presque toutes nos valeurs fléchirent d'au moins 10% par rapport au cours du début du mois de septembre. Certaines d'entre elles, telles les obligations foncières 1911, perdirent 15%, et même plus de 20% comme ce fut le cas pour la Fondateur Cairo Héliopolis.

Devant une baisse aussi importante et voulant éviter une accentuation de ces pertes, la Commission fixa des prix minima aux environs de ces cours. Grâce à cette mesure, on n'eut pas à enregistrer une plus forte baisse le lendemain.

APRES LA CRISE

Heureusement que les événements devaient se précipiter et qu'un brusque revirement se produisit. La Conférence de Munich était annoncée pour jeudi et ce jour là le marché repris vigoureusement sans toutefois réussir

à regagner toutes ses pertes anciennes. Mais lorsque vendredi matin, l'accord de Munich fut annoncé, on assista à une folle envolée des cours qui rétablirent d'une façon presque générale le niveau existant avant la crise. Toutefois, lundi 3 octobre la Bourse connut une nouvelle hausse importante qui permit de recouvrir toutes les pertes et de dépasser même les cours du début du mois de septembre. Aujourd'hui le marché évolue normalement.

La conclusion qu'il faut tirer de cette analyse assez rapide est la suivante :

Si les titres égyptiens ont brusquement fléchi au cours des deux jours où la crise avait atteint son point culminant, c'est parce que d'une façon générale, le marché avait réussi à se maintenir dans une fermeté relative au cours de toute la période précédent ces deux jours. Ce qui prouve que dans son ensemble, notre marché possède un fonds très résistant et qu'il est plus disposé à manifester un sentiment d'optimisme que de l'inquiétude. La reprise rapide très importante de ces derniers jours confirme cette manière de voir. Nous jugeons qu'il y a tout lieu de s'en féliciter et de souhaiter qu'à toute occasion nos Bourses conservent leur sang-froid et leur sentiment d'optimisme.

L. Neuman.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er au 28 septembre la consommation de coton à Alexandrie a atteint 13.312 cantars et à l'intérieur 28.000 cantars, soit un total de 41.312.

Celle de graines de coton s'est élevée à 56.384 contre 33.506, laissant un stock de 93.817 ardebs.

POUR LA PROCHAINE SAISON DES OIGNONS

En prévision de la prochaine saison des oignons, qui s'ouvrira, en novembre, le ministère du Commerce et de l'Industrie vient de prendre une mesure qui sera accueillie favorablement par les intéressés.

Il a réglementé, en effet, d'une manière très sévère l'emballage de ce produit qui, de plus en plus, est demandé à l'étranger.

Les expéditions devront désormais se faire obligatoirement dans des sacs de jute d'une propreté méticuleuse et à l'état de neuf.

Ces sacs comporteront deux modèles uniques: l'un d'une contenance de 50 kilos et l'autre de 25 kilos.

	1/9	2/9	5/9	6/9	7/9	8/9	9/9
Unifiée	Lst. 101 13/16	101 7/8	101 7/8	101 7/8	—	—	101 3/4
National Bank	Lst. 34 13/16	34 13/16	—	—	—	34 1/2	34
Obl. Crédit F. 1903	Frs. 320 1/2	320 1/2	321	320 1/4	319 1/2	319	319
Eaux Caire Jouis.	Frs. 372 1/2	373	371	371	368 1/2	368	365
Suez 3%	Frs. 591	—	—	—	—	—	—
Kom-Ombo Act.	Lst. 6 3/8	6 13/32	6 23/64	6 3/8	6 11/32	—	6 9/32
Cairo Heliopolis Act.	Frs. 276	276	276	275	—	—	272 1/2
Cairo Heliopolis Fd.	L.E. 10 7/16	10 7/16	10 5/16	10 5/16	10 1/4	—	10 5/32
Salt and Soda	Sh. 40/0 3/4	40/1 1/2	39/9	39/10 1/2	39/3	—	39/—
Oilfields	Lst. 2 9/16	2 37/64	2 17/32	2 17/32	—	2 31/64	2 13/32
Sucreries Ord.	Frs. 123	—	—	—	—	—	120

	12/9	13/9	14/9	15/9	16/9	19/9	20/9
Unifiée	101 1/8	101 3/16	100	100	99 1/4	97 3/8	99 1/4
National Bank	33 3/4	—	—	32 3/4	32 7/16	—	33 3/8
Obl. Crédit F. 1903	312 1/2	314	307	308	306 1/2	302	313
Eaux Caire Jouis.	360	361	350	358	353	354	361
Suez 3%	569	565	560	559	550	—	568
Kom-Ombo Act.	6 3/16	6 1/4	6 1/16	6 13/64	6	6	6 1/4
Cairo Heliopolis Act.	266	270	264	268	264	263	268
Cairo Heliopolis Fd.	9 15/16	10 1/8	9 1/4	9 11/16	9 7/16	9 7/32	9 13/16
Salt and Soda	37/9	38/—	37/—	37/7 1/2	37/7 1/2	36/6	38/1 1/2
Oilfields	2 9/32	2 13/32	2 1/4	2 7/16	2 11/32	2 11/32	2 29/64
Sucreries Ord.	119	—	113 1/2	116	115	115	119

	21/9	22/9	23/9	27/9	28/9	29/9	30/9	3/10
Unifiée	99 5/16	100	99	90 1/2	91	97 1/4	99 3/4	101 7/16
National Bank	33 1/2	3 5/8	32 7/8	—	30 1/2	32 3/4	35 1/4	35 13/16
Obl. Crédit F. 1903	313	314	309 1/2	274	280	302	314 1/2	317
Eaux Caire Jouis.	359 1/2	362 1/2	358	325	—	338	353	364
Suez 3%	573	574	566	535	—	560	575	592
Kom-Ombo Act.	6 19/64	—	6 7/32	—	—	6 1/32	6 11/32	6 7/16
Cairo Heliopolis Act.	268	269	267	247	250	261	272	280
Cairo Heliopolis Fd.	9 11/16	9 13/16	9 1/2	8	8 1/4	9 5/32	10 1/8	10 5/8
Salt and Soda	38/3	38/7 1/2	30/3	35/—	35/—	37/3	39/—	39/9
Oilfields	2 29/64	2 31/64	2 13/32	2 1/32	2 1/16	2 7/16	2 31/64	2 17/32
Sucreries Ord.	—	—	119	—	—	—	122	123

Au Lendemain de la Crise

NOTRE MOT D'ORDRE : FORCE ET VIGILANCE

La crise politique, qui, pendant des semaines inoubliables a bouleversé l'Europe et le monde, est maintenant passé. L'accord signé à Munich par les quatre hommes d'Etat a épargné aux peuples de l'univers une effroyable boucberie.

Cependant, il est indiscutable qu'une répétition des événements angoissants qui ont, ces derniers temps, secoué tous les pays, ne pourra être évitée que si l'on a bien retenu la leçon qui s'est dégageée des heures si pénibles que nous avons vécues.

L'optimisme dont nous avons fait preuve tout au long de la crise avait, comme on l'a vu, ses raisons d'être.

Mais nous ne serons justifiés à conserver la même attitude en ce qui concerne l'avenir, qu'à une seule condition : c'est qu'à la trop longue période de reculs de faiblesse de capitulations, succède une ère de force et de calme détermination.

Car il est clair comme le jour, que c'est le langage de la force qui a sauvé la paix, et rien d'autre. Il est certains peuples dont l'évolution est extrêmement en retard, et qui passent par un stade, que les autres nations ont dépassé depuis longtemps. Ces peuples en sont encore, au point de vue de leur développement, aux temps où le bruit de botte des armées en marche, les champs de batailles abreuvés de sang, jonchés de centaines de milliers de cadavres, la conquête, l'écrasement des faibles, donnaient à la vie sa véritable et profonde signification.

Il est évident que ni le sacrifice consenti par la Tchécoslovaquie, ni les voyages de M. Chamberlain en Allemagne n'auraient empêché Hitler de donner à ses troupes l'ordre de marcher, si le Premier ministre anglais n'avait finalement parlé sans ambiguë, si la France n'avait appelé ses hommes sous les drapeaux, si l'Angleterre n'avait mobilisé sa flotte, si la Russie n'avait affirmé qu'elle serait aux côtés de la France.

Oui, nous avons la paix aujourd'hui. Mais ce serait la dernière des folies de s'imaginer qu'une période d'embrassades générales

va s'ouvrir maintenant. Cette paix que *la force a sauvée*, c'est encore la force qui la maintiendra.

Que l'on ne vienne pas parler de désarmement. Dans l'état actuel des choses, ce serait un crime. Les grandes Puissances qui veulent la paix, doivent devenir, chaque jour plus fortes pour être à même de la défendre, sans faiblesse, ni recul.

Les petites nations dont l'appareil militaire est insuffisant doivent se rendre compte que les rêves génois se sont malheureusement évanouis, que certains pays ne sont pas suffisamment mûrs pour comprendre le sens réel d'une Société des Nations, que la seule garantie de l'indépendance pour chaque peuple, ce sont ses armes, ses soldats, ses alliés.

L'Egypte possède déjà une Alliée puissante qui constitue un redoutable adversaire pour les nations de proie.

Mais l'Egypte elle-même doit déployer un effort surhumain pour être à même de défendre avec la dernière efficacité la vie et les biens de ses habitants et de faire réfléchir sérieusement ceux qui se vantent de pouvoir mettre la main sur la vallée du Nil en l'espace de 24 heures.

C'est pourquoi il faut accueillir avec satisfaction le manifeste à la nation publié par le gouvernement dimanche passé.

« Le gouvernement », disait notamment le manifeste, « ne recule

ra à l'avenir devant aucun moyen, apte à renforcer la défense de la patrie. C'est vers ce but que nous dirigerons désormais tous nos efforts, celui que nous avons inscrit en tête de notre programme le jour où nous avons prononcé au nom de Sa Majesté le Roi, le discours du Trône ».

Donc notre mot d'ordre devra être dorénavant : *Force et Vigilance*.

Mais, attention - Quand nous disons cela nous ne nous plaçons pas uniquement au point de vue politique. Il est important, il est absolument nécessaire, que nous soyons forts, aussi bien dans le domaine économique. L'un ne va pas sans l'autre, d'ailleurs.

Dans une déclaration faite à la presse, il y a quelques jours, le ministre des Finances avait dit que la vie économique du pays reprenait son aspect normal. Il faut naturellement s'en réjouir. Mais il est évident que le laisser faire, la passivité économique seraient aussi dangereux pour le pays, que le laisser-aller politique.

Une des armées économiques les plus vitales pour une nation, c'est un commerce extérieur florissant. Et, lorsque pour une raison, ou pour une autre on voit ses exportations faiblir, d'une manière coutumière, il faut réagir énergiquement et sans retard, pour redresser la situation.

(Lire la Suite en page 15)

BANCO ITALO EGIZIANO

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Correspondants

du Trésor Royal Italien

Toutes les Opérations de Banque.

Prochaines Assemblées

EGYPTIAN GENERAL OMNIBUS CY.

**Rapport du Conseil d'Administration
pour l'Exercice 1937-38**

Le 17 octobre 1938, les actionnaires de cette Société se réuniront en Assemblée Générale Ordinaire, au cours de laquelle le Conseil d'Administration présentera son Rapport pour l'exercice 1937/38.

Voici le texte du Rapport :

Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en Assemblée Générale en vertu de l'Article 26 de nos Statuts.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'activité de notre Société pour l'Exercice 1937/1938, et de soumettre à votre approbation le Bilan et le Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 1938.

Les principaux chapitres de ce Bilan sont les suivants :

1.) Réserve statutaire : L.E. 111,159 m/ms.

Ce compte est resté sans changement: le Bilan au 30 juin 1937 n'ayant comporté de bénéfices.

2) Réserve pour réclamations des Tiers : L.E. 4426,283 m/ms.

Malgré une dotation de l'Exercice s'élevant à L.E. 2400,- cette réserve, constituée en vue de faire face aux réclamations éventuelles découlant d'accidents et pour couvrir la franchise de L.E. 500 que la Société a pris à sa charge vis-à-vis des Sociétés d'Assurances, présente une diminution de L.E. 266,811 m/ms sur celle de l'Exercice précédent.

Ceci résulte du fait que, dans le cours de cet Exercice, des réclamations de tiers s'élevant à L.E. 2666,811 m/ms. ont été réglées.

3.) Réserve pour revisions générales (General Overhaul) : L.E. 38949,320 m/ms.

Cette réserve spéciale, constituée depuis le 1er avril 1933, est affectée aux grosses réparations périodiques (General Overhaul) du matériel roulant. Elle est en augmentation de L.E.

6513,829 m/ms sur celle de l'Exercice précédent.

4.) Réserve pour amortissement du matériel roulant : L.E. 4009,465 m/ms.

Ainsi que vous pouvez le constater dans le Compte Profits et Pertes que nous vous soumettons, une dotation de L.E. 4009,465 m/ms a été affectée à cette réserve, constituée conformément aux prescriptions de l'Article 14 de notre Acte de Concession.

Cette dotation, bien qu'inférieure à celles des Exercices précédents, est amplement suffisante et pleinement justifiée par l'état actuel de notre Matériel Roulant.

COMPTE PROFITS ET PERTES

Ainsi que vous le constaterez, le Compte Profits et Pertes de l'Exercice 1937/1938 présente un solde créditeur de L.E. 36095,898 m/ms.

Après déduction de la somme de : L.E. 16776,234 m/ms., représentant le

solde des pertes des Exercices précédents, il reste disponible une somme nette de L.E. 19319,664 m/ms.

REPARTITION DES BENEFICES

Conformément aux dispositions de l'Article 35 des statuts, nous vous proposons de répartir comme suit le bénéfice net, soit L.E. 19319,664 m/ms auquel s'ajoutent les soldes reportés précédemment en faveur des actions et des parts de fondateur s'élevant au total à L.E. 1260,176 m/ms.

	L.E. M.	
5% au fonds de réserve...	965,983	
Dividende de 5% aux actions		11000,000
Du surplus du bénéfice:		
Au Conseil d'Administration	735,048	
	L.E. M.	L.E. M.
Aux actions	3970,988	
à majorer du solde reporté antérieurement en leur faveur	786,146	4757,134



L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

CAPITAL : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE



à répartir en dividende aux actions L.E. 4675,000 m/ms à reporter en faveur de ces titres L.E. 82.134 m/ms.

Aux parts de fondateur 2647,325

à majorer du solde reporté antérieurement en leur faveur 474.030 3121,355

à répartir en dividende aux parts de fondateur L.E. 3100,000 m/ms.

à reporter en faveur de ces titres L.E. 21,355 m/ms.

20579,840

La répartition ci-dessus donne lieu à l'attribution d'un dividende de L.E. 0,285 m/ms. à l'action, de L.E. 2,850 m/ms. au titre de 10 actions et de L.E. 28,500 m/ms. au titre de 100 actions, ainsi que de L.E. 0,620 m/ms à la part de fondateur.

Si vous approuvez les propositions qui précèdent, ces dividendes seront payables, à partir du 24 octobre 1938, au Caire, à la National Bank of Egypt, contre remise du coupon No. 1 des titres.

Vous pouvez être persuadés, Messieurs, que vos Administrateurs veilleront avec la même vigilance que par le passé à la défense des intérêts de notre Société.

Après avoir entendu cet exposé, vous aurez, Messieurs, à vous prononcer le Bilan et le Compte Profits et Pertes qui vous sont présentés.

Vous serez aussi appelés à donner décharge aux Administrateurs et aux Censeurs de l'exécution de leur mandat pour l'Exercice 1937/38.

D'autre part, et conformément à l'Article 15 des Statuts, les Administrateurs sortant cette année sont :

MM. Baron J. Empain,
Ahmed Rouchdi bey,
H. Urban,
P. Wibaut.

Aux termes des Statuts, ils sont rééligibles.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat.

Vous serez aussi invités éventuellement à élire un Administrateur en remplacement du Comm. F.T. Hare, qui, pour des raisons de convenances personnelles, a démissionné de ses fonctions.

Vous aurez également à nommer un ou des Censeurs. MM. Price Waterhouse, Peat & Co. sont rééligibles.

Vos résolutions ont à porter :

I. — Sur l'approbation du Bilan et du Compte Profits et Pertes de l'Exercice 1937/1938.

II. — Sur la décharge à donner à vos Administrateurs et aux Censeurs de leur gestion durant le dit Exercice.

III. — Sur la répartition des bénéfices de cet Exercice.

IV. — Sur la nomination d'Administrateurs.

V. — Sur la nomination du ou des Censeurs et sur la fixation de leurs émoluments.

BILAN AU 30 JUIN 1938

	L.E. M.	L.E. M.
PASSIF :		
Capital autorisé et émis : 55.000 actions ordinaires de L.E. 4 chaque entièrement libérées		220.000.000
Parts de Fondateur. 5.000 parts sans valeur nominale.		
Réserve Statutaire	1.118.159	
Réserves diverses	4.426.283	
Réserve générale	38.949.320	44.493.762
<hr/>		
Dividendes impayés		35.800
Actionnaires		474.030
Parts de Fond.		786.146
Créditeurs divers et réserve		30.649.856
Fonds de Prévoyance du personnel		1.359.174
Dépôt statutaire	14.000.000	
<hr/>		
Compte de Profits et Pertes :		
Profit de l'exercice au 30 juin 1938	36.095.898	
Moins : Perte au 30/6/37	16.776.234	19.319.664
<hr/>		
Compte d'ordre : National Bank of Egypt. Lettre de garantie L.E. 19.360.		317.118.432
<hr/>		
ACTIF :		
Terrains et constructions — Coût :	57.372.396	
Moins : Réserve pour dépréciation	12.789.326	44.583.070
<hr/>		
Matériel roulant — Coût	263.688.423	
Moins : Réserve pour dépréciation	247.374.566	16.313.857
<hr/>		
Machines et fournitures — Coût	10.181.225	
Moins : Réserve pour dépréciation	6.943.621	3.237.604
<hr/>		
Outils — Coût	1.163.742	
Moins : Réserve pour dépréciation	864.811	298.931
<hr/>		
Stocks		17.915.817
Gouvernement Egyptien		3.000.000
Débiteurs divers	454.884	
Payements en avance, dépôts, etc.	4.221.477	4.676.361
<hr/>		
Portefeuille		203.851.755
Caisse et Banque		21.881.863
Fonds de Prévoyance du Personnel		1.359.174
Dépôt statutaire	14.000.000	
<hr/>		
		317.118.432
<hr/>		

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	L.E. M.	L.E. M.
DEBIT :		
Dépréciation du matériel roulant	4.009.465	
Actif immobilisé	4.119.000	8.128.465
<hr/>		
Rémunération du conseil		3.300.000
Profits de l'Exercice		36.095.898
<hr/>		
		47.524.363
<hr/>		
CREDIT :		
Bénéfices nets d'exploitation		41.116.348
Intérêts, commissions, divers, etc.		6.408.015
<hr/>		
		47.524.363
<hr/>		

CHRONIQUE DES ASSURANCES

Le BÉNÉFICE D'UNE POLICE D'ASSURANCE

En garantie de ses engagements, un contractant souscrit, au profit de sa contre-partie, une police d'assurance. Or, il est dans l'ordre des prévisions qu'en cours d'exécution de l'accord le montant figurant à la police excède à un moment donné la couverture imposée. C'est ce dont s'avise le souscripteur de la police. Entre lui et sa contre-partie un acte sous seing privé intervient, aux termes duquel ce dernier, bénéficiaire de la police, s'engage, en cas de décès du souscripteur, à verser tout solde créateur à sa veuve.

Par la suite, les comptes étant réglés entre parties, un nouvel acte est passé entre elles, par lequel celles-ci se donnent mutuellement quittance et décharge complète et définitive de toute réclamation réciproque.

Aussi bien, le bénéficiaire de la police, sur la demande du souscripteur, s'engage-t-il à rétrocéder la police à ce dernier. Il n'en fait rien pourtant. Parallèlement, le souscripteur de la police demande à la compagnie d'assurances de faire substituer, sur la police, au nom de son ancienne contre-partie à un contrat exécuté, le nom de sa femme. La compagnie d'assurances l'informe que pour atteindre au but qu'il se propose un acte authentique est requis. Le souscripteur ne donne pas suite à son projet. A quelque temps de là, il décède. Le bénéficiaire apparent ne se considère, comme de juste, que dépositaire. Envers qui la compagnie d'assurances est-elle comptable ? Le montant de l'assurance revient-il à la veuve du souscripteur ou doit-il rentrer dans l'actif successoral ?

Telle fut le conflit que la 1ère Chambre du Tribunal Civil d'Alexandrie et la 2ème Chambre de la Cour d'Appel eurent successivement à connaître et qu'elles tranchèrent en sens opposés.

En garantie d'engagements nés de relations d'affaires qu'il avait eues avec l'ing. Walter Stross, l'entrepreneur Henri Tron avait cédé à ce dernier le bénéfice d'une police d'assurance contractée pour la somme de L.E. 1000 auprès de The Guardian Assurance Company Ltd.

Le contrat sous seing privé du 17 novembre 1922 qui réglait la situation des parties, stipulait notamment qu'au cas de décès de Tron, et après liquidation de son entreprise, tout solde créateur en sa faveur provenant de la couverture de l'assurance devait être remis à sa veuve Mme Gaby Tron, son épouse, ou aux héritiers de cette dernière.

Le 6 juin 1933, un accord intervenait entre partie par lequel celles-ci se donnaient mutuellement quittance et décharge complète et définitive de toute réclamation réciproque. Aux termes de cet acte, Stross prenait l'engagement de rétrocéder définitivement, au profit de Henri Tron, la police d'assurance dont le bénéfice lui avait été cédé.

Cependant, Stross n'exécuta pas cet engagement.

Entre temps, Henri Tron s'abouche avec la Guardian Assurance Co. Ltd. Il s'enquiert auprès d'elle des formalités qu'il doit accomplir pour opérer, sans encourir de frais, le transfert du bénéfice de sa police d'assurance à Mme Gaby Chiron, son épouse. Il lui est répondu que ce transfert ne peut valablement s'opérer que moyennant un acte authentique, et qu'à défaut de cette formalité le capital assuré serait, à son décès, considéré comme faisant partie de son actif successoral.

Henri Tron laisse les choses en l'état.

Deux ans après, le 20 juin 1935, il décède.

Mme Andrée Husson, fille que Henri Tron eut d'un précédent mariage, assigne Walter Stross devant le Tribunal Civil d'Alexandrie, ainsi que The Guardian Assurance Co. Ltd. Elle demande au Tribunal d'ordonner que la rétrocession de la police que Walter Stross s'était engagé de faire à son auteur soit faite au profit de sa succession, représentée par un liquidateur nommé par le Consulat de France à Alexandrie, entre les mains duquel la Guardian Assurance Co. aura à se libérer du montant du capital assuré et désormais exigible par suite du décès de Tron.

Walter Stross déclare n'avoir aucun intérêt personnel à l'affaire, et demande sa mise hors de cause.

La Guardian Assurance Co. verse à la barre, pour compte de qui de droit, la somme de L.E. 667, représentant le solde du capital assuré, déduction faite des prêts par elle consentis, des intérêts dus et de la commission bancaire versée pour la transmission des fonds de Londres à Alexandrie.

Or, Mme Gaby Chiron, veuve Henri Tron, intervient au débat. Elle demande attribution à son profit du reliquat net de l'assurance litigieuse. Elle base ses prétentions sur le contrat sous seing privé du 17 novembre 1922 et sur la correspondance échangée, en octobre 1933, entre Henri Tron et la Guardian Assurance Co.

Par jugement du 30 janvier 1937, signé du regretté Président Paul Beneaucci, le Tribunal dit pour droit que Walter Stross n'est plus bénéficiaire de la police d'assurance litigieuse et ordonne au Greffier en Chef du Tribunal de se libérer entre les mains du liquidateur de la succession du montant du dépôt que la Guardian Assurance Co. a, pour compte de qui de droit, effectué à la barre.

Le Tribunal porte tout d'abord son examen sur l'art. 13 du contrat du 17 novembre 1922, lequel, après avoir indiqué que Tron, pour garantir Stross de tout découvert éventuel, s'engage à contracter en faveur de ce dernier une assurance-vie de L.E. 1000, prévoit qu'au cas de décès de Tron, et après liquidation de son entreprise, tout solde créateur en sa faveur doit être remis à Mme Gaby Tron, son épouse, ou aux héritiers de cette dernière.

Même dans l'hypothèse où l'on voudrait attacher à ces termes la valeur que pourrait avoir un transfert régulier du bénéfice de la police, il y avait lieu de considérer, dit le Tribunal, que dans le contrat sous seing privé postérieur du 6 juin 1933, Walter Stross avait pris, vis-à-vis de Tron, l'engagement de procéder, au profit de ce dernier personnellement, à la rétrocession définitive de la police, — et qu'il était ainsi établi que Tron n'avait plus envisagé, à la date du 6 juin 1933, l'attribution à son épouse du bénéfice de la police d'assurance.

Sans doute résultait-il de la correspondance qu'avaient, en octobre 1933, échangé Tron et la Guardian Assurance Co., que Tron avait nourri le dessein de transférer le bénéfice de la police d'assurance à son épouse. Mais il n'en allait pas moins que, informé de la façon dont il devait s'y prendre, il s'était abstenu, et que la police avait continué à figurer, auprès de la compagnie d'assurances, comme contractée au profit de Stross.

Il était donc évident, dans ces conditions, conclut le Tribunal, que la réclamation de Mme Gaby Chiron n'était basée sur rien, et qu'en l'état des déclarations de Stross reconnaissant net de l'assurance litigieuse, le litige, il y avait lieu de considérer que le montant assuré faisait partie de l'actif successoral et devait, par conséquent, être consigné entre les mains du représentant légal de la succession.

Mme Gaby Chiron, veuve Henri Tron interjeta appel.

La 2ème Chambre de la Cour, présidée par S.E. Yussouf Zulficar pacha, lui donna, par arrêt du 14 mai 1933, gain de cause.

Il était primordial, dit la Cour, de retenir que le contrat qui liait Tron et Stross et, par voie de conséquence, à l'assureur, était régi par la loi nationale de cet assureur et que cette loi n'avait cessé d'être applicable qu'au jour du versement à la Caisse du Tribunal effectué par cet assureur en cours d'instance.

Stross était demeuré légitimement bénéficiaire de la police à l'égard de quelconque jusqu'au 6 juin 1933. A partir de ce moment, en vertu de l'acte transactionnel passé à cette date, Tron s'étant complètement libéré, Stross n'avait plus aucun droit sur le capital assuré ou le reliquat de ce capital. En fait cependant, il était demeuré à l'égard de l'assureur seul bénéficiaire de la police. Il s'ensuivait que cet assureur ne pouvait se libérer valablement qu'entre ses mains.

Pour ce qui avait trait au contrat passé entre Stross et Tron le 17 novembre 1922, l'économie en était telle que si Tron était décédé avant le 6 juin 1933, soit avant la signature de l'acte par lequel les parties s'étaient donné décharge réciproque, le capital assuré aurait été touché par Stross et le reliquat aurait été dû par lui à Mme veuve Tron.

Mme Andrée Husson et le liquidateur de la succession avaient soutenu que l'acte du 6 juin 1933 avait eu pour effet de rétrocéder à Tron le bénéfice de la police et, par conséquent, d'annuler la disposition de l'art. 13 du contrat de 1922 formulant la disposition susindiquée.

Les premiers juges avaient adopté cette manière de voir. Mais ils paraissent, dit la Cour, avoir attaché aux termes de la mention écrite par Stross au bas de l'acte un sens qu'elle ne pouvait avoir. Ils avaient, en effet, estimé que l'engagement pris par Stross de rétrocéder à Tron le bénéfice de l'assurance suffisait à établir que Tron n'envisageait plus à cette époque l'attribution à son épouse de ce bénéfice.

Or, dit la Cour, cette opinion qui s'accordait difficilement en fait avec les indications données par la correspondance échangée entre Tron et son assureur, immédiatement après le 6 juin 1933, était par ailleurs incompatible avec les dispositions de la loi du contrat d'assurance.

Pour que Tron pût disposer, en effet, à son gré du bénéfice, même à son profit, de la police litigieuse, il était nécessaire que Stross et lui-même passassent un acte authentique. On ne pouvait donc déduire de la mention inscrite par Stross au bas de l'acte que Tron eût décidé de renoncer à désigner un nouveau bénéficiaire, alors que la rétrocession que Stross s'engageait à effectuer n'avait pour effet que de lui permettre d'agir à sa guise.

Au surplus, il n'était pas exact de dire que Stross avait manqué à son

engagement. Il était demeuré en bons termes avec Tron et lui avait facilité, en mai 1934, un emprunt sur le montant de l'assurance. Il paraissait évident que, pour une raison non révélée, Tron avait volontairement laissé les choses en l'état. Mais rien n'autorisait Mme Husson à prétendre que Tron avait décidé de modifier quoi que ce fût à ses intentions antérieures qui étaient de transférer la police à son nom d'abord, à celui de sa femme ensuite.

En fait, Stross était demeuré bénéficiaire de la police, sans qu'il fût justifié ou même allégué que Tron, qui n'avait cessé de payer les primes, eût pris une mesure quelconque pour lui retirer ce bénéfice.

A l'égard de l'assureur, et par application de la loi du contrat, Stross était donc le seul qualifié pour encaisser le montant de l'assurance au décès de Tron. Néanmoins, ayant été désintéressé depuis deux ans, il se trouvait être non plus destinataire mais dépositaire de ce montant. Si le contrat du 17 novembre 1922 était devenu sans objet dans son ensemble, il liait cependant encore les contractants sur la question de l'assurance qui demeurait en suspens. Les engagements pris par Stross à l'égard de Tron à ce sujet, engagements dont il n'avait pas été libéré expressément demeuraient donc en vigueur. Il en découlait que Stross aurait dû toucher le solde du montant de l'assurance et le remettre en tant que dépositaire à Mme veuve Henri Tron, bénéficiaire substituée.

Que si, poursuivait la Cour, l'on envisageait la question sous un autre angle, et si l'on retenait qu'à partir du jour où l'assureur avait versé à la caisse la somme litigieuse la loi du contrat cessait rétroactivement d'être applicable et que la juridiction saisie devait statuer sans en tenir compte, la décision demeurait identique.

Et, à cet égard, la Cour d'argumenter ainsi :

De 1922 à juin 1933, Tron avait maintenu ses dispositions à l'égard de sa femme et des enfants qu'il en avait eus, sans jamais faire mention de Mme Andrée Husson, fille qu'il avait eue d'un précédent mariage. Aucun élément du dossier ne permettait de croire qu'il avait changé d'avis. Par ailleurs, il n'avait pas opéré la rétrocession à son profit, ce qui

aurait eu pour effet d'attribuer le bénéfice de l'assurance à sa succession.

Or, il était de jurisprudence constante en France — et il était normal de se référer à cette jurisprudence, les parties intéressées étant toutes françaises — que le montant assuré n'entre pas dans le patrimoine de l'assuré et qu'il est acquis au bénéficiaire par le seul fait du décès de l'assuré; que l'acceptation peut être postérieure au décès; que l'assuré peut substituer à son gré un bénéficiaire à un autre; qu'il suffit que le premier bénéficiaire qui a accepté la stipulation pour autrui ne soulève aucune protestation, et que le bénéficiaire substitué soit désigné d'une façon précise, de manière qu'aucun doute ne puisse s'élever sur son identité.

Or, dit la Cour, toutes les conditions exigées se trouvaient réunies en l'espèce: Mme veuve Tron avait été nommément désignée dans le contrat de 1922 comme bénéficiaire substituée à Stross, dans des conditions nettement déterminées. Stross avait toujours déclaré qu'il était tenu de verser le reliquat à Mme veuve Tron. Tron était mort non seulement sans avoir révoqué par un acte positif ses intentions clairement manifestées en 1922, mais il avait encore fait connaître, en 1933, après sa libération à l'égard de Stross, qu'il entendait les continuer. Les documents produits, même s'ils étaient incomplets, ne laissaient aucun doute à cet égard. Tron n'avait pas régularisé ses intentions à l'égard de l'assureur pour une raison qui demeurait inconnue. Il avait maintenu en pleine connaissance de cause le bénéfice apparent de la police au profit de Stross à qui il ne devait plus rien, et le bénéfice effectif, par voie de substitution, à sa femme. Rien donc ne permettait de décider qu'il eût apporté, avant sa mort, la moindre modification à ses intentions antérieures, alors qu'il paraissait évident qu'il les avait maintenues.

En conséquence, la Cour, infirmant le jugement qui lui était déféré, dit-elle pour droit que Walter Stross avait cessé d'être bénéficiaire de la police d'assurance litigieuse au jour du décès de Henri Tron, et que sa veuve était devenue bénéficiaire par substitution du même contrat à la même date.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES

Tensions Politiques et Situations Monétaires. - Tendance des Marchés Pétroliers. - Situation de l'Industrie Électrique Américaine. - Perspectives de l'Industrie Automobile aux États-Unis.

Tensions politiques et situations monétaires

Les craintes de guerre, qui sont dissipées aujourd'hui, ont produit dans tous les pays un mouvement massif de thésaurisation et de retraits de fonds des caisses publiques et des banques. Le dernier bilan de la Banque d'Angleterre accuse une augmentation de 21 millions 696.886 livres sterling de la circulation pour la semaine écoulée, consécutive aux besoins urgents des établissements de dépôts. Il montre que, d'autre part, le département de l'émission a mis à la disposition du marché monétaire plus de 15 millions de livres sterling afin de contenir la hausse de l'escompte. Le taux sur les effets à trois mois s'est progressivement élevé jusqu'aux environs de 2 o/o. Cette hausse a fait présumer d'une élévation du taux de la Banque Centrale; mais on constate que celle-ci a fait tous ses efforts pour éviter une telle mesure, qui aurait évidemment porté préjudice au financement des besoins de l'Etat en cas de rupture décisive. La politique de l'argent bon marché a dominé l'action de la Banque d'Angleterre, sur pied de guerre, comme sur pied de paix.

Le bilan de la Banque de France au 22 septembre établi que l'on a voulu à tout prix éviter le moratoire des paiements. Tandis que la circulation a été portée au niveau sans précédent de 109.568 millions, les avances provisoires sans intérêts à l'Etat ont atteint 22.550 millions; le portefeuille commercial a été gonflé à 12.726 millions et le montant des effets achetés en France (opérations open-market) s'est élevé à 998 millions. Les établissements publics ont dû à la fois faire face aux retraits et au remboursement des avances sur fonds publics réalisés en masse.

Les dispositions prises au cours des dernières journées de péril international se sont inspirées uniquement du souci d'éviter l'interruption de la liquidation des avoirs privés et la carence des paiements. C'est ainsi que plusieurs milliards

de billets ont été émis. Il semble que cette « surcirculation » soit restée dans le pays sous la forme de thésaurisation pure. On signale d'ailleurs que l'annonce de la Conférence de Munich a aussitôt déterminé un mouvement inverse. Des dépôts auraient été déjà reconstitués dans les Caisses publiques et dans les établissements privés. Sauf fait nouveau, il est donc permis de présumer d'une détente du marché monétaire français dès aujourd'hui. Cependant, on ne saurait perdre de vue que l'alerte a succédé à une longue période de malaise pendant laquelle d'énormes disponibilités ont été soustraites à l'économie soit par expatriation, soit par accumulation privée sous forme de billets étrangers et de métaux précieux. La résorption des émissions de la dernière quinzaine devra évidemment dépasser le montant des besoins d'urgence, faute de quoi le problème monétaire en France se posera derechef dans des termes très graves. Or, ceci dépendra beaucoup plus de considérations de politique intérieure que des circonstances extérieures.

* * *

Tendances des marchés pétroliers

Les marchés pétroliers n'ont toujours pas bénéficié sensiblement de la reprise graduelle de l'activité économique aux États-Unis. Abstraction faite d'un regain d'activité en fuel oils et en carburants pour tracteurs, il n'y a guère un compartiment du marché pétrolier que l'on serait justifié à qualifier de sain et ferme, écrit le «Petroleum Service» dans son dernier bulletin. La situation actuelle du marché dépend toujours, de façon décisive, de deux éléments principaux: de la situation statistique et du volume de la production courante.

Le marché de l'essence demeure sous l'influence du fait que l'approvisionnement provenant aussi bien des stocks que de la production des raffineries est largement excessif. En dépit de la diminution des stocks d'essence qui ressort des statistiques de l'American Petroleum Institute pour la

semaine au 17 septembre, diminution exceptionnellement importante pour la saison, il paraît douteux que les prélèvements seront dans un avenir rapproché suffisamment importants pour ramener les stocks à un niveau raisonnable avant le début de la saison hivernale. Ces préoccupations sont corroborées par l'absence d'indications permettant d'entrevoir un ralentissement de l'activité des raffineries. Pendant la semaine sous revue, le volume d'huile brute traité aux raffineries a encore augmenté de 10.000 barils à 3.245.000 barils par jour, chiffre sensiblement supérieur à la moyenne de juin-juillet, période où les demandes se trouvent normalement à un niveau sensiblement plus élevé. Ce volume excessif d'huile brute traitée aux raffineries est responsable de la réduction insuffisante des stocks d'essence auprès des raffineries qui n'ont diminué, pendant la semaine sous revue, que de 351.000 barils, à 38.491.000 barils.

Les stocks en gas oil et en fuel oil ont augmenté, pendant la semaine sous revue, beaucoup moins que pendant les derniers mois, mais les stocks n'en demeurent pas moins trop importants. Depuis le commencement de l'année, ils ont augmenté de 30.728.000 barils, contre seulement 9.616.000 barils pendant la même période de 1937; les stocks de ces deux catégories de produits pétroliers sont actuellement de 28,6% supérieurs à ceux d'il y a un an. La pression exercée par cet approvisionnement sur le marché ne saurait être atténuée que par une restriction radicale de l'activité des raffineries.

L'espoir que la position du marché s'améliorerait du côté de la production d'huile brute, ne s'est jusqu'à présent pas réalisé. Bien que la production de la semaine dernière soit restée au-dessous du chiffre indiqué comme désirable par le Bureau of Mines, et que les stocks d'huile brute aient continué de diminuer, certaines modifications des prix par ci par là semblent indiquer un approvisionnement trop abondant dans certaines régions. On est porté à croire que l'influence stimulante de la forte réduction des produits finis importants ne se fera pas remarquer aussi longtemps que les raffineries ne cessent pas de transformer des quan-

tités d'huile dépassant les nécessités en produits finis.

Il est, à ce sujet, significatif que la tendance des prix demeure lourde au Mid-Continent où la réduction des stocks en pétrole brut et en essence a été la plus marquée. De même les marchés à l'exportation du Gulf restent déprimés et les prix sont à peine soutenus.

Les marchés roumains à l'exportation, notamment en essences légères, sont mieux disposés dans l'ensemble.

*** Perspectives de l'industrie automobile aux Etats-Unis

D'après le « Journal of Commerce » on peut prévoir qu'en raison des achats d'automobiles qui ont été différés au cours de ces dernières années, la production américaine pourra atteindre, pour 1939, 3.500.000 voitures contre 2.225.000 prévues pour 1938. A l'heure actuelle, les stocks de voitures neuves chez les intermédiaires se trouvent au niveau le plus faible constaté depuis 1934. De même, les grandes compagnies ont réduit considérablement leurs stocks.

C'est ainsi que ceux de la General Motors ont subi une réduction de 37% par rapport à l'an dernier; ceux de la Chrysler 56%, et ceux de la Packard 35% environ. Avec une année de production normale en perspective, on peut s'attendre à ce que l'industrie américaine de l'automobile dépense des centaines de millions de dollars, non pas seulement pour se procurer les machines et les matières premières nécessaires à la production courante, mais aussi pour reconstituer les stocks et les porter à un niveau assurant une marge de sécurité suffisante pour l'exploitation normale.

On évalue à 6 millions le nombre de personnes qui vivent de l'industrie de l'automobile aux Etats-Unis. D'autre part, cette industrie est la plus forte consommatrice d'acier, de caoutchouc, de vitres, de nickel et de plomb. Un wagon chargé sur sept transporte des produits destinés à l'industrie de l'automobile. Dès maintenant, 50 millions de dollars ont été consacrés par cette industrie à l'acquisition de matières premières et de nouvelles machines-outils pour la fabrication des modèles 1939. Signalons, d'autre part, que, du fait de la reprise dans l'industrie de l'automobile, les compagnies de chemins de fer comme le New-York Central, le New-York Chicago and Saint-Louis, le Wabash et le Père Marquette, vont bénéficier d'une augmentation sensible de leurs chargements.

Situation de l'industrie électrique américaine

Le rapport de l'« Elektrobank » apprécie comme suit la situation des entreprises électriques aux Etats-Unis :

« Depuis l'été dernier, certains indices de reprise se manifestent ; si cette amélioration se poursuit, les ventes d'énergie atteindront probablement assez rapidement leurs anciens chiffres.

« La situation des entreprises de distribution n'est pas encore complètement éclaircie. Le « Securities and Exchange Commission » insiste pour que les mesures prescrites par la nouvelle loi sur les holdings et qui tendent à simplifier la structure et les méthodes de financement de ces sociétés, soient appliquées dans le plus bref délai possible. Il faut s'attendre à ce que la disposition selon laquelle une société holding ne doit avoir des intérêts que dans un seul et même Etat se heurte à des difficultés d'application.

« Les sociétés d'électricité devront procéder à une adaptation de leur bilan, ce qui n'ira pas sans difficultés pour bon nombre d'entre elles. L'autorité de surveillance, dans le cas particulier la « Federal Power Commission » a, en effet,

prescrit pour l'établissement des comptes un schéma uniforme dont l'usage sera étendu petit à petit à toutes les sociétés. D'après ce schéma, les sociétés doivent indiquer séparément dans leur bilan le prix de revient des installations servant à l'exploitation et la valeur attribuée aux postes de l'actif qui ne représentent pas de valeur réelle (goodwill, installations hors service, frais d'émission, etc.). L'amortissement de ces non-valeurs diminuera d'autant les bénéfices, au cours des prochaines années, à moins que les sociétés entrant en ligne de compte ne procèdent à une réorganisation financière.

« La menace de concurrence de la part des entreprises du gouvernement subsiste toujours (Tennessee Valley Authority, Bonneville, etc.). Ces entreprises jouissent d'exemptions d'impôts, obtiennent des capitaux à bon compte et fixent leurs tarifs sans avoir à se préoccuper de la question du rendement.

« Toutefois, ces risques n'ont qu'une portée relative pour les entreprises bien dirigées et administrées selon des principes de prudence. On constate d'ailleurs que l'industrie électrique compte parmi les branches les plus favorisées de l'activité industrielle; elle a aussi fait preuve d'une plus grande stabilité que la plupart des autres industries au cours des périodes de crise ».

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse : No. 28197. Titres, Positions : No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc.; etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

Les possibilités industrielles de l'Égypte

C'est le sous-secrétaire d'Etat au Commerce qui a déclaré au « Balagh », combien l'activité industrielle de l'Égypte dépasse tout ce que l'on imagine :

La situation est satisfaisante en ce qui concerne l'approvisionnement du pays. Depuis de nombreux mois, les divers départements ont établi les données et les règles qui permettent d'assurer le ravitaillement du pays en cas de crises ou de guerre.

Quant à l'importation de certains produits, comme le blé et maïs, cette mesure n'a pas été inspirée par l'insuffisance de la production locale, mais plutôt par le souci d'avoir en réserve des stocks destinés à équilibrer les prix.

Du reste, il existe dans le pays de nombreuses fabriques, qui, en temps de guerre pourraient élargir leurs activités et subvenir aussi aux besoins industriels du pays.

LES VETEMENTS

En ce qui concerne l'habillement, le filage, le tissage, tout ceci peut-être fabriqué en Égypte par les usines locales existantes qui seront agrandies et organisées conformément aux demandes nouvelles.

Il en est de même pour beaucoup de produits alimentaires de premières nécessités, qui peuvent être fournis en peu de temps.

LE PAPIER

On pourrait également fabriquer le papier. Si les prix haussent, nous avons les matières premières nécessaires, mais nous ne possédons que de petites usines. Celles-ci pourraient être agrandies lorsque le besoin s'en fera sentir. D'ailleurs, si la concurrence étrangère qui se dresse actuellement contre ce produit cesse, nos usines deviendront très prospères.

D'AUTRES INDUSTRIES

Nous pouvons aussi fabriquer le verre et certains autres métaux produits qui sont effectivement fabriqués dans plusieurs usines.

Malheureusement, ces industries ne sont florissantes qu'en temps de crise. Pourtant, nous devons leur prêter toute notre attention en temps de paix.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Telle est la politique du gouvernement depuis que l'Égypte a obtenu son indépendance. Cette politique industrielle a été élaborée parce que le pays est obligé de se défendre non

seulement en créant une forte armée, mais aussi en ayant des industries puissantes sur lesquelles on puisse compter dans toutes les circonstances. L'Égypte est exposée à toutes les éventualités, car chaque guerre la touchera de loin ou de près.

LA SIDERURGIE

Pour toutes ces considérations, et pour d'autres aussi, la politique du gouvernement vise à établir toutes les règles qui sont de nature à multiplier les industries dans le pays, comme l'industrie sidérurgique dont la matière première existe. Rien n'empêche la création de cette industrie; il s'agit seulement de choisir les meilleurs moyens, les moins coûteux et les plus modernes pour créer cette industrie importante tant pour la paix que pour la guerre.

UNE GARANTIE POUR LE PAYS

La question des prix ne doit pas tout primer. L'existence de telles industries signifie l'existence d'une garantie complète pour l'Égypte, garantie que ne possèdent pas de nombreux autres pays. Les industries sidérurgiques alimentent les armées en temps de guerre, comme elles font face à de nombreuses demandes en temps de paix. Les autorités officielles ont étudié, sous toutes ses faces cette question qui est dans sa phase finale laquelle exige une étude approfondie.

Il est naturel que l'existence de telles industries aide à fournir les armes dont le pays a besoin et qui sont actuellement importées de l'étranger. Et leur production contribue à accroître l'épargne nationale et à garantir la circulation des capitaux à l'intérieur du pays.

La sauvegarde du crédit de l'Égypte

C'est le « Mokattam », qui dénonce les manœuvres des spéculateurs et des accapareurs et demande au gouvernement de protéger le pays contre leurs effets :

Il s'est produit à la Bourse un fait qui, à lui seul, suffit pour indiquer au gouvernement ce qu'il doit faire pour protéger les gens et défendre leurs intérêts. Bien que la guerre n'ait pas éclaté et qu'aucun danger ne menace le pays, certaines personnes se sont déjà attaquées à son crédit financier en provoquant une sorte de panique sur les marchés et dans tous les milieux.

C'est là un fait anormal et sa portée peut être facilement déterminée. Il faut donc y mettre fin et arrêter les ambitions qui tendent à jouer avec le crédit du pays.

LA FLUVIALE F. VANDER ZEE & CIE

CAPITAL
L.E. 75.000
RÉSERVES
L.E. 75.000

SIÈGE SOCIAL :

ALEXANDRIE, 10, rue Chérif Pacha
Téléphone 28659 (5 lignes)

AGENCES PRINCIPALES : LE CAIRE - MINIEH - ASSIOUT

La plus importante entreprise de transports intérieurs en Égypte

TRANSPORTS FLUVIAUX
TRANSPORTS CAMIONS
TRANSITS - DÉDOUANAGES

MESURES INSUFFISANTES

Il a été démontré que les mesures prises par le gouvernement pour défendre le marché des valeurs sont insuffisantes et qu'il y a tout lieu d'en prendre d'autres plus rigoureuses afin de contrôler effectivement ce qui se passe sur ce marché.

RIEN NE JUSTIFIE LA BAISSÉ

La sauvegarde du crédit du pays est le premier devoir du gouvernement en cas de conflit armé ou d'attaque aérienne. Et il n'y a rien dans la situation de l'Egypte qui puisse justifier la baisse des cours de ses titres surtout que son budget est facilement équilibré et sa balance commerciale est très connue.

Est-ce pour que telle ou telle autre personne réalise de gros bénéfices, qu'on doit laisser le crédit du pays à la merci de la spéculation ?

Un grand cultivateur nous disait : Supposez qu'un homme ait emprunté d'une banque une somme déterminée avec la garantie de quelques Unifiées lorsque leur prix était de 102 L.E. Comment fera-t-il aujourd'hui si la banque lui demandait de « couvrir » sa position après la baisse des cours ?

Le pétrole en Egypte

Devant l'intérêt porté par le gouvernement égyptien au pétrole, les sociétés industrielles ont été encouragées de poursuivre leurs recherches pour de nouveaux forages. Voici ce qu'écrivit le « Mokattam » dans un article où il analyse le développement de l'extraction du pétrole en Egypte pendant le dernier quart de siècle.

L'industrie de l'extraction du pétrole s'est développée considérablement au cours de ce dernier quart de siècle. Ainsi, en 1911, le pétrole brut obtenu dans les zones pétrolifères ne s'élevait qu'à 21.000 barils. En 1916, il est monté à 415 mille barils. Cinq ans après, en 1921, il a atteint le chiffre de 1.308.000 barils.

Depuis lors, il a oscillé entre ce chiffre et celui de 1.180.000 barils. Mais en 1931 l'extraction du pétrole a atteint le chiffre record de 2.037.000 barils. Ainsi, pendant la période de 1911 — date de la découverte des gisements pétrolifères en Egypte — à 1937, la quantité totale de pétrole extrait a atteint 32.784.000 barils.

Les régions de puits de pétrole découvertes jusqu'ici n'étaient que de 4 : Hurghada, Gamsa, Abou Dourria et Ras Gharib.

La première région est celle qui donne le plus grand rendement. Quant à la troisième, elle est située

sur le golfe de Suez, du côté de la presqu'île de Sinaï.

LES AUTRES PRODUITS

Dans la zone de Hurghada, le pétrole se trouve à une profondeur variant entre 500 et 650 mètres. Les matières brutes y contiennent une forte proportion de cire et de bitumène. En outre, on y trouve du gazoline, dans la proportion de 8%, du kérosène, dans la proportion de 10% de la cire et de paraffine, dans la proportion de 7% et de l'asphalte dans la proportion de 10 1/2 à 11%.

Quant au pétrole de la région de Gamsa, son poids spécifique est de 0.827 et sa température est de 15 degrés centigrade. Il comprend 27% de gazoline, 32% de kérosène, de l'asphalte insoluble dans la pentane (0.63%) et du soufre (2.35%).

TROIS CATEGORIES DE PERMIS

En vertu du nouveau règlement publié en 1937 par l'administration de l'Arpentage et des Mines, trois sortes de permis sont délivrés : un permis de prospection, délivré pour une année sur une superficie de cent kilomètres carrés, moyennant L.E. 10 par an, renouvelable une seule fois.

Le but de ce permis est de permettre le choix de régions pour effectuer des études et inspections détaillées.

Le deuxième permis, celui du forage des puits de pétrole, est délivré sur une superficie de quatre kilomètres carrés au moins, moyennant un droit annuel de L.E. 25. Ce permis est renouvelable pour une année, contre paiement d'un droit équivalent. Mais la troisième année, le droit de renouvellement est porté à L.E. 100. Le renouvellement n'est accordé que si les travaux sont commencés effectivement. En outre, les 90% des ouvriers et les 50% du personnel administratif et technique doivent être des Egyptiens.

La troisième catégorie de permis est celle de l'extraction du pétrole, en quantités susceptibles d'être vendues sur le marché. Dans ce cas, le permis est délivré pour trente ans en vue d'exploiter une zone limitée. Le concessionnaire se réserve le droit de poser des tuyaux et d'exécuter tous autres travaux supplémentaires. En outre, il a le droit de transporter et de raffiner le pétrole, moyennant L.E. 2 1/2 par hectare, plus une redevance de 15% sur le total du pétrole extrait.

**"AL CHARK"**

FREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1937

L.E. 2.854.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRACIEUSEMENT

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 7 octobre 1938.

La situation politique internationale s'éclaircit de jour en jour. Depuis l'accord de Munich, on assiste à de nombreuses négociations diplomatiques pour la conclusion de plusieurs arrangements entre les divers pays en présence.

L'affaire espagnole semble recevoir bientôt une solution. Le retrait des volontaires étrangers, déjà commencé par les gouvernements, sera réalisé complètement incessamment.

On a inauguré ainsi une ère de négociations amicales qui a pris, fort avantageusement, la place au « coup de poing » sur la table.

Si cette nouvelle atmosphère n'a pas réussi à dissiper complètement la méfiance générale, elle n'en a pas moins eu une influence fort heureuse sur la tendance de tous les marchés mondiaux.

Le sentiment d'optimisme qui de jour en jour s'accroît se reflète avec vigueur sur les cours des valeurs, des matières premières, etc. La vigoureuse reprise initiée avec l'accord des « quatre » s'est amplifiée les jours suivants. Si les cours n'enregistrent plus des gains fort importants, par contre le volume des transactions s'accroît irrésistiblement.

Et c'est de Wall-Street que vient surtout l'exemple, les marchés européens demeurant encore quelque peu imprégnés de l'atmosphère lourde qui a prévalu au cours de la crise. Le marché américain des valeurs enregistre des avances qui se chiffrent par plusieurs dollars. L'amélioration de la situation internationale n'est pas seule cause de ce revirement: la reprise économique en est un des facteurs essentiels. Son influence bien-faisante avait été contre-carrée par la crise européenne. Celle-ci ayant disparu, les éléments constructifs reprennent le dessus.

Le Stock Exchange de Londres, le marché de Paris, celui de Bruxelles ainsi que les autres places européennes ont fait preuve d'une fermeté qui tout en ne se comparant pas avec la hausse des bourses américaines n'en demeure pas moins fort substantielle.

Notre place fut très ferme. Les cours n'ont pas enregistré beaucoup de différence d'une semaine à l'autre, mais les transactions furent très nombreuses. L'optimisme, qui est propre à notre marché, redevient maître. Toutefois, on évolue avec une certaine prudence qui constitue un frein à toute exagération.

Malgré quatre jours d'ouverture, les cours ont enregistré d'une semaine à l'autre, des différences assez substantielles.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée qui fut une des valeurs les plus maltraitées de la cote, a retrouvé son ancien prix. Elle clôture à Lst. 100 3/4 contre Lst. 99 3/4. La Privilégiée termine à Lst. 93, ex-coupon de Lst. 1 3/4, contre Lst. 93 3/4.

BANCAIRES

La National Bank clôture à Lst. 34 7/8 contre Lst. 35 1/4, en perte d'une fraction. L'action Crédit Foncier a réussi à gagner de nombreux points terminant à frs. 664 contre frs. 630. La dixième clôture à frs. 1265 contre frs. 1245. Les obligations à lots sont faibles. L'émission 1903 clôture à frs. 313 1/2 contre frs. 314 1/2. L'émission 1911 termine à frs. 294 1/2 contre frs. 299.

La Banque d'Athènes fut en bonne demande. Le titre clôture à frs. 9 1/4 contre frs. 8 3/4. Les Land Bank se maintiennent fermes. L'action termine à Lst. 3 3/4 et la fondatrice clôture à Lst. 34 1/2 contre Lst. 33 3/4.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

L'action de capital Eaux du Caire a réalisé un rapide et sérieux redressement. Le titre clôture à frs. 125 contre frs. 120. La jouissance avance à frs. 357 contre frs. 353.

L'avance des obligations Suez fut particulièrement sensible. Les 3% clôturent à frs. 592 1/2 contre frs. 575. Les 5% terminent à frs. 610 contre frs. 583.

La dividende Trams d'Alexandrie est toujours recherchée à frs. 228 sans contre-partie. La part sociale Trams du Caire vaut frs. 71 contre frs. 71 1/2.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

L'action Cheikh Fadl gagne quelques fractions à L.E. 3 13/16 contre L.E. 3 49/64. La Charbieh Land est ferme à L.E. 1 1/32 contre L.E. 1.

L'action Kom-Ombo a gagné quelques fractions à Lst. 6 3/8 contre Lst. 6 21/64. La fondatrice demeure inchangée à Lst. 32 3/4.

L'ordinaire Béhéra avance de quelques fractions à L.E. 10 7/16 contre L.E. 10. L'action Union Foncière demeure ferme à Lst. 2 13/16.

Les Cairo Heliopolis progressent rapidement et vigoureusement. L'action clôture à frs. 279 contre frs. 272 et la fondatrice termine à L.E. 10 3/4 contre L.E. 10 1/8.

La Delta Land gagne une fraction à Lst. 1 1/32 et la New-Egyptian clôture à sh. 14/9 contre sh. 15/-.

INDUSTRIELLES

La Financière et Industrielle d'Egypte clôture demandée à Lst. 6 7/8. Certains bruits circulent sur le paiement d'un coupon de P.T. 30, pour l'exercice en cours.

La Salt & Soda termine à sh. 39/8 contre sh. 39/- La Port-Saïd Salt avance à sh. 43/3 contre sh. 42/-.

L'Oilfields est ferme à Lst. 2 15/32. L'ordinaire Sucreries termine à frs. 120 1/2 contre 122. La privilégiée avance à frs. 110 1/2 contre frs. 109. La fondatrice demeure à L.E. 3.

La Filature Nationale gagne quelques fractions à Lst. 8 21/32. La Plâtrières de Ballah avance à L.E. 9 3/4 contre 8 11/16.

HOTELIERES

Un fort courant d'achats fut réalisé cette semaine dans le compartiment des hôtelières.

L'action Upper Egypt Hotels avance à L.E. 1 37/64 contre L.E. 1 13/32, et l'ordinaire Egyptian Hotels clôture à Lst. 1 37/64 contre Lst. 1 13/32.

COMMERCE EXTERIEUR DE L'EGYPTE

Le Département de la Statistique Générale de l'Etat nous communique les chiffres globaux suivants sur le commerce extérieur de l'Egypte, pendant le mois d'août et depuis le 1er janvier au 31 août des années 1937-1938 :

	Mois d'août	
	1938	1937
Importations*:		
Tabac	59.359	57.719
Autres marchandises	2.644.538	2.957.790
Total	2.703.897	3.015.509
Exportations*:		
Coton	1.377.149	839.389
Cigarettes	13.739	19.100
Autres marchandises	512.138	633.643
Total	1.903.026	1.492.132
Réexportations ...	57.586	73.965
Du 1er janvier au 31 août	1938	1937
Importations*:		
Tabac	492.839	454.232
Autres marchandises	22.384.342	23.074.032
Total	22.877.181	23.528.264
Exportations*:		
Coton	13.595.708	18.396.062
Autres marchandises	5.659.592	7.712.368
Cigarettes	117.682	151.900
Total	19.372.982	26.260.330
Réexportations ...	529.135	591.435

(*) Y compris le numéraire.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 30 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE 1938

DÉSIGNATION DES VALEURS	30 sept. 1938	7 oct. 1938	DÉSIGNATION DES VALEURS	30 sept. 1938	7 oct. 1938
----------------------------	------------------	----------------	----------------------------	------------------	----------------

FONDS D'ETAT

Unifiée 4%	Lst.	99 3/4	100 3/4
Privilégiée	Lst.	93 3/4	92 exc.
Bons du Trésor 4 1/2% ...	L.E.	102 1/8	102 1/8 ex.
Lots Turcs	Frs.	3	3
Trib. d'Eg. 3 1/2%	Lst.	94 1/2 a.	97 5/8 e
Tribut. d'Eg. 4%	Lst.	97 exc. a.	100 exc.

BANQUES

Crédit Agr. d'Egypte, Act.			
Ord.	P.T.	470 a.	470
National Bank	Lst.	35 1/4	34 7/8
Crédit Fon. Egypt. Act. Frs.		605	664
Crédit Fon. Fd. 1/10 ...	Frs.	1245	1235
Crédit Fon. Ob. lots 1903, Frs.		315	315 1/2
Crédit Fon. Ob. lots 1911 Frs.		299	294 1/2
Crédit Fon. Obl. 3 1/2% ...	Frs.	528 1/4 exc	555
Crédit Fon. Ob. 3%	Frs.	479	479
Crédit Fon. Obl. 3 1/2% Em.			
1937	L.E.	95,50	95
Banque d'Athènes	Frs.	8 3/4	9 1/4
Sté. An. Belgo-Egyptien-			
ne, Part Soc.	Frs.	49 1/2	49 1/2
Land Bank, Act. Ord. ...	Lst.	3 3/4	3 3/4
Land Bank, Fond.	Lst.	33 3/4	34 1/2
Land Bank, Ob. 3 1/2% ...	Frs.	444 1/2 ex.	444 1/2
Land Bank, Ob. 4% ...	Frs.	68 excen.	68 excen.
Land Bank, Ob. 4 1/2% 1930	P.T.	705	705
Land Bank 5% 1926	Lst.	102 1/2 exc	102 1/2 ex
Land Bank 5% 1927 ...	L.E.	100 excen.	100 excen.
Banque Misr	L.E.	6 1/8 a.	6 3/8
Bq. Com. Grèce, Act. ...	Frs.	18 1/2 ex.	18 1/2 exc.
Mortgage Bank of Pa-			
lestine Act. Ord.	L.E.	5,50 exc.	5,50 exc.
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W.	L.E.	96,50	95,50
Ob. 5% 1939-56 série X.	L.E.	96,05	96,05
Ob. 5% 1941-56 série Y.	L.E.	94,75	94,75

EAUX

Eaux Caïre, Act.	Frs.	1200	125
Eaux Caïre, Jouiss.	Frs.	353	357
Eaux Caïre, Fond.	Frs.	2500	2555
Eaux Caïre, Obl. 4% ...	Lst.	100 1/4 ex	100 1/4 n.
Eaux Caïre, Obl. 4% ...	Lst.	100 1/4 ex	100 1/4

TRANSPORTS

Anglo-Am. Nile Cy. ...	Lst.	1 1/8	1 1/8
Aut.-Om. Caïre, Act. ...	L.E.	4	4
Aut.-Com. Caïre, Fd. ...	L.E.	1	1
Menzaleh Canal, Act. ...	P.T.	168 n.	168 excn.
Ch. Fer Kéneh, Act.	Lst.	25 21/32	25 21/32
United Egypt. Nile	L.E.	1 15/32	1 15/32
Ob. Suez 3% 2e. série ...	Frs.	575	592 1/2
Ob. Suez 3%, 3e. série ...	Frs.	550 ac.	581
Suez 5%	Frs.	575	610
Trams Alex., Div.	Frs.	223 1/2	228 a.
Trams Alex., Act. Jouiss.	Frs.	25 1/2	24
Trams Alex., Ob. 4% ...	Frs.	480 excn.	480 excn.
Trams Caïre, Parts Soc.	Frs.	71 1/2	71

SOCIÉTÉS FONCIÈRES

Dom. Ch. Fadl, Act. ...	L.E.	3 13/16	3 13/16
Gharb. Land Cy., Act. Frs.		1	1 1/32
Gharb. Land Cy., Fd. ...	L.E.	0 5/64	0 5/64
Anglo-Egypt. Land Allot.	L.E.	3 7/16	3 7/16
Sté Fonc. d'Egypte ...	Lst.	6 7/32	6 7/32
Wadi Kom-Ombo, Act. Lst.		6 21/64	6 3/8
Wadi Kom-Ombo, Fd. ...	Lst.	32 3/4	32 3/4
Anglo-Belgian Cy.	Lst.	0 57/64	0 57/64

SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Union Foncière	Lst.	2 13/16	2 13/16
Eg. Enter. et Dev.	L.E.	5	5
Eg. Enter. et Dev. Fd....	L.E.	0 5/16	0 5/16
Cairo-Héliopolis	Frs.	272	279
Cairo-Héliopolis, Fd. ...	L.E.	10 1/8	10 3/4
Cairo-Héliopolis, Ob. ...	Frs.	522	522
Egypt. Delta Land	Ls.	0 63/64	1 1/32
New-Egyptian Cy.	Sh.	15/-	14/9
Sté. Im. Gare Caïre	L.E.	3 3/8	3 3/8
Koubbeh Gardens	L.E.	1 17/32	1 17/32
Cairo Suburban Land ...	L.E.	2 3/4	2 3/4

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES

Crown Brewery	Frs.	127	127 v.
Cie. Frigorifique	L.E.	5 1/2	5 7/16
Sté. Eg. Irrig., Act.	L.E.	0 21/64	0 11/32
Manure Cy.	L.E.	1 15/32	1 15/32
Salt and Soda	Sh.	39/-	39/3
Port-Said Salt	Sh.	41/9	43/3
Egyptian Markets	Sh.	27/4 1/2	27/4 1/2
Anglo-Eg. Oilfields, Act.	Lst.	2 31/64	2 15/32
Suc. et Raf. Eg., Ord. ...	Frs.	122	120 1/2
Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.		109	110 1/2
Suc. et Raf. Eg. Ob.	Frs.	460	460
Suc. et Raf. Eg., Fd. ...	L.E.	3	3 v.
Elect. Light & Pow	L.E.	17 3/4 ex.	17 3/4 exc
Elect. Light Pow Jss. ...	L.E.	13 3/4 n.	13 3/4 exc
Industrie du Froid, Act.	L.E.	5 5/16	5 5/16
Filature Nationale Ord.	Lst.	8 5/8	8 21/32
Cairo Sand Bricks	Lst.	3 1/4	3 1/4
Imprimerie Misr	L.E.	7 1/4	7 1/4
Sté. Misr Egr. Coton ...	L.E.	4 5/32	4 5/32
Plâtrière Ballah	L.E.	8 11/16	9 3/4
Alexandria Pressing	Lst.	7 9/16	7 9/16
«Al Chark» Cie. Ass. sur			
la Vie	L.E.	6 9/32	6 9/32
Soc. Ciments Portland			
Tourah	P.T.	1050	1050
Sté Misr Fil. et Tiss.Act.	L.E.	5	5
The As. Cotton Ginners, Lst.		0 41/64	0 39/64

HOTELS

Gd. Hôt. Eg. Nung.	Lst.	16 7/16	16 7/16
Gd. Hôt. Ob. Série A. ...	Lst.	104 excn.	104 excn.
Up. Eg. Hot., Nouv. ...	L.E.	1 13/32 a.	1 37/64
Up. Eg. Hot., Ob. 5% ...	L.E.	86 a.	86
Egyptian Hot., Ord.	Lst.	1 13/32	1 37/64
Egyptian Hot., Priv. ...	Lst.	8 7/8	8 7/8 v.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 30 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE 1938

DESIGNATION DES VALEURS	30 sept. 1938	7 oct. 1938	DESIGNATION DES VALEURS	30 sept. 1938	7 oct. 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100	100	Delta Lt. Rys., Priv. ... Lst.	0 31/32 v	1 v.
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	103 3/4	101 excn.	Alexandria Ramleh Lst.	0 15/16	0 15/16
Land Bank Act. Lst.	3 9/16	3 3/4	Trams Alex., Div. Frs.	226	226
Land Bank, Fond. Lst.	38	35	Trams Alex., Jouiss. ... Frs.	23	23
Land Bank Obl. 3 1/2% ... Frs.	435	438	Trams Alex., Obl. 4% ... Frs.	480 exc.	480 exc.
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	68 1/2 ex	68 1/2 ex.	Press. et Dépôts Act. ... L.E.	14 v.	14 1/2
Commercial Bank Lst.	2	2	Presses Libres L.E.	8 9/16	8 7/8
Alexandria Water Lst.	14 1/4 a.	15 1/4	Net et Pressage L.E.	7 1/2	7 3/4
Béhéra, Ord. L.E.	10	10 1/4	Alex. Pressing L.E.	7 1/4	7 3/4
Béhéra, Priv. Lst.	5 1/16	5 1/8 a.	Bonded War., Ord. Lst.	6 1/4	6 1/8
Urb. et Rurales Lst.	2 19/32	2 19/32	Bonded War., Priv. Lst.	5 1/4	5 1/4
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 1/4	0 1/4	Filature Nationale, Act. Lst.	8 3/8	8 3/4
Union Foncière Lst.	2 13/16	2 13/16	Salt and Soda Sh.	45/-	45/-
The Gabbary Land L.E.	2	2 1/16 v	Port-Said Salt Sh.	40/6	43/1 1 1/2
La Gérance Imm. L.E.	3 3/4	3 3/4	Ass. Cotton Ginners ... Lst.	0 9/16	0 19/32

EGYPTIAN GENERAL OMNIBUS CY. (S.A.E.)

Avis de Convocation

MM. les Actionnaires de l'Egyptian General Omnibus Cy., (S.A.E.) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'Article 26 des Statuts.

La réunion aura lieu le lundi 17 octobre 1938, à 11 heures du matin, au Siège Social, au Caire, rue Establat El Torok, Boulac.

Ordre du jour

1. — Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice clos le 30 juin 1938.
2. — Lecture du Rapport des Censeurs.
3. — Approbation du Bilan et du Compte Profits et Pertes de l'Exercice 1937/1938.
4. — Décharge à donner aux Administrateurs et aux Censeurs de leur gestion durant cet Exercice.
5. — Répartition des Bénéfices de cet Exercice.
6. — Nomination d'Administrateurs.
7. — Nomination du ou des Censeurs et fixation de leurs émoluments.

Pour prendre part à l'Assemblée il faut être porteur de cinq Actions au moins (art. 25). Les actions devront être déposées au Siège Social ou dans une des principales

AU LENDEMAIN DE LA CRISE

(Suite de la page 4)

On aura compris à quoi nous pensons en disant cela. Le mouvement de nos exportations cotonnières est loin d'être satisfaisant. Nos stocks au lieu de diminuer, sont en train d'augmenter; et cela malgré le fait que notre récolte soit en réduction notable par rapport aux années précédentes, comme le montrent les chiffres officiels qui viennent d'être publiés. Les ravages causés par les parasites et les conditions anormales de températures ont eu pour effet une diminution importante du rendement, et de la production, celle-ci accusant un déficit de 3,5 millions de cantars par rapport à la récolte de 1937/38, et de 1,5 millions par rapport au chiffre de 1936/37. Il est à peine supérieur à la production de 1934/35.

Avec les stocks qui nous sont restés à fin août dernier, ce recul

Banques d'Egypte, trois jours francs au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration :

M. Ahmed Abboud pacha.

de la production aurait été le bienvenu, d'abord si les prix avaient augmenté, ensuite si nos exportations s'étaient développées.

Or, les prix sont faibles, et les exportations diminuent, enfin quoique les arrivages de l'intérieur ne constituent que la moitié des arrivages de la période correspondante de 1937/38, nos stocks sont en train de s'accroître.

A fin septembre, ces stocks atteignaient déjà 1.633.000 cantars contre 1.526.000 cantars à fin août. Les perspectives de guerre sont-elles seules à blâmer pour cet état de choses si peu encourageant ?

Nous le saurons bientôt. Il est en tout cas du devoir du gouvernement de suivre cette situation de près, de ne pas demeurer inactif, en attendant que les choses s'arrangent toutes seules. Ici aussi notre mot d'ordre doit être « *Force et Vigilance* ».

Pour l'édification de nos lecteurs, nous jetterons un rapide coup d'oeil, dans notre prochain article, sur l'évolution de nos exportations au cours des premières semaines de la saison actuelle. Cette question doit primer tous nos soucis pour le moment. Car le coton, c'est le sang de l'Egypte.

Edgard Anzarut

LA REVUE COTONNIERE

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT DES PRIX

Echéance	Clôture 6/10/38	Clôture 29/9/38	Clôture de l'année passée	Maximum	Minimum des prix.
<i>Sakel.</i>					
Novembre	13.72	13.05	13.88	13.76	13.15
Janvier	13.96	13.30	13.90	13.96	13.36
Mars	14.07	13.48	13.96	14.15	13.58
<i>Giza 7.</i>					
Novembre	13.44	12.71	11.95	13.48	12.81
Janvier	13.51	12.74	11.99	13.53	12.83
Mars	13.51	12.85	12.13	13.54	12.90
<i>Haute-Egypte.</i>					
Octobre	10.70	10.21	9.84	10.76	10.28
Décembre	10.79	10.30	9.86	10.85	10.35
Février	10.81	10.35	9.94	10.85	10.40
Avril	10.85	10.36	10.03	10.85	10.42

NEW-YORK

6/10/38.	Octobre	8.22	—	Janvier	8.20
29/9/38.	"	7.90	—	"	7.83
l'année passée.	Décembre	8.13	—	Mars	8.05

LIVERPOOL

Giza 7.	Novembre	6/10/38	6.91	—	29/9/38.	6.88
Haute-Egypte.	"	"	6.07	—	"	6.07
Américain.	Janvier	"	4.74	—	"	4.71

Jeudi, le 6 octobre 1938.

CONTRATS

La forte reprise qui eut lieu à la dernière séance de la semaine passée grâce aux espoirs de paix pouvant résulter de la Conférence de Munich fut encore accentuée vendredi quand des nouveaux achats de la spéculation eurent lieu par suite des nouvelles que l'accord évitant la guerre avait été atteint. De grosses ventes en couverture ainsi que des ventes en fixation de fin de mois arrêterent la tendance haussière, mais les acheteurs continuèrent à prêter leur appui, et les contrats étant aussi demandés pour le compte du commerce, les prix haussèrent bientôt. Lundi, le ministère de l'Agriculture publia sa première estimation de la récolte (7,851,000 cantars, comprenant 160,000 cantars de « scarto »). Le marché s'attendait à une estimation peu élevée de la récolte, quelques observateurs attentifs ayant dernièrement prévu un chiffre même plus bas que celui donné, mais ce qu'on s'attendait en moyenne était dans les environs de 8 à 8 1/4 millions de cantars. En conséquence l'estimation officielle renforça la tendance haussière, et les prix là-dessus atteignirent dollars 13.70, 13.40 et 10.64 pour le Sakel, le Giza et l'Ashmouni, soit en hausse de 95, 115 et 77 points respectivement sur les prix minima imposés quatre jours auparavant.

Les ventes en couverture, en fixation de prix et en réalisation

firent alors de nouveau leur apparition et le marché faiblit, mais les offres devinrent subséquentement plus légères, et avec des dépêches fermes d'Amérique, et une demande active pour le disponible dont les primes en hausse constituaient

Variétés	1938/39 Cantars	1937/38 Cantars	1936/37 Cantars	1935/36 Cantars	1934/35 Cantars
Sakel	2.28	3.45	3.21	3.03	2.47
Autres longue-soie					
Soie-moyenne	3.59	4.68	4.49	4.60	3.43
Soie-courte	3.87	5.15	5.21	4.03	3.26
Moyenne	5.23	6.20	5.91	5.84	5.67
	4.31	5.47	5.19	5.11	4.36

Jamais depuis 1934/35 les rendements dans le Delta n'ont été comparables à ceux envisagés à présent, et pour trouver un rendement plus bas d'Ashmouni et de Zagora nous devons retourner à 1931/32, quand la récolte totale se montait à seulement 3.69 cantars par feddan et que le rendement de variétés à soie-courte n'était pas plus de 4.71 cantars.

En ajoutant le report d'Alexandrie à la récolte sus-indiquée, l'approvisionnement total en perspective pour la saison actuelle (en ne comprenant pas le « scarto » et le report des villages) est d'environ 9.180.000 cantars, et les haussiers s'appuient sur le fait que ce chiffre est de 2 millions de cantars plus petit que celui de la saison passée et est de plus un quart de million de cantars moindre que la quantité totale exportée et consommée localement en 1937/38. L'approvisionnement indi-

encore un encouragement, une reprise s'ensuivit sur des achats en couverture et en remplacement à la hausse. Hier le marché était fermé, mais aujourd'hui de nouveaux gains furent enregistrés, une plus forte demande de la spéculation stimulée par la fermeté continue dans la soirée à New-York absorbant facilement de nouvelles ventes en couverture, plus ou moins importante, et le marché clôtura sur un ton brillant.

L'estimation officielle de la récolte donne dans l'ensemble 3.36 cantars par feddan comme rendement des cotons à longue-soie. L'analyse des chiffres en connexion avec les chiffres de l'acréage montre cependant que le rendement du Sakel est calculé à 2.28 cantars et que celui des autres variétés à longue-soie (Giza 7, Maarad, Sakha 4 et Giza 26) à une moyenne de 3.59 cantars. Le rendement des cotons à soie-moyenne (Fouadi, Giza 3, Giza 12 et autres variétés non classifiées) est estimé à 3.87 cantars, et celui des variétés à soie-courte (Ashmouni et Zagora) prises ensemble est estimé à 5.23 cantars. Le tableau suivant montre les rendements comparatifs pour les quatre dernières saisons :

qué comprend 560.000 cantars Sakel, 2.920.000 cantars autres variétés à longue-soie, 280.000 cantars variétés à soie-moyenne et 5 millions 420.000 cantars variétés soie-courte. En 1937/38 les exportations totales comprenaient 340.000 cantars Sakel, 2.610.000 cantars Giza 7, Maarad et Sakha 4, et 5.810.000 cantars Ashmouni et Zagora tandis que plus de 500.000 cantars composés surtout de variétés à soie-courte étaient consommés localement. Les embarquements de cette année à ce jour sont bien au-dessous des chiffres de l'année passée, et les engagements pour l'exportation sont aussi relativement petits, mais on dit que la situation internationale qui s'aggravait progressivement ces derniers mois en a été dans une grande mesure la cause, et qu'avec une perspective plus brillante en Europe, la demande de la filature montrera maintenant une extension prononcée. Il reste à voir

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

No. 2765

Alexandrie, Jeudi à Midi le 6 Octobre 1938

COTON

	Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK
		Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
		Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	
Cette semaine...	313.869	6.868	50.428	11.015	81.598	2.775	20.528	12	87	20.670	152.641	1.807.536
Même sem. 1937	451.162	8.291	60.784	20.728	153.237	2.810	20.658	—	—	31.829	234.679	1.153.363
» » 1936	430.643	9.550	70.129	9.520	70.503	1.955	14.398	100	735	21.125	155.765	1.599.497
Dep. 1 ^{er} Sep. 1938	818.380	20.181	148.187	41.888	309.723	10.156	75.085	501	3.685	72.726	536.680	—
Même époque 1937	1.522.211	29.989	219.974	57.888	428.196	8.197	60.634	1.566	11.499	97.640	720.363	—
» » 1936	1.727.436	29.348	215.378	41.462	305.848	11.806	87.300	1.141	8.301	83.757	616.827	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1938 Crs. 1.525.836 * au 1^{er} Sept. 1937 Crs. 351.455 † au 1^{er} Sept. 1936 Crs. 488.888.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1938 au 28 Septembre 1938, Achmoum Cantars 5.246, Zagora 6.698, Divers 1.368.
 Total Cantars 13.312 ; en outre Crs. 32 ont été réexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 13.344 à déduire du stock.
 Consommation à l'intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1938 au 21 Septembre 1938 Cantars 22.297.
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 11 cantars.

GRAINES DE COTON

	Arrivages (1)	EXPORTATIONS				STOCK	TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON
		Angleterre	Continent	Divers	TOTAL (2)		Arrivages (1)	Export. (2)	Export.
		Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Ardebs	Tonnes	Tonnes
Cette semaine...	130.117	54.592	849	—	55.441	224.879 §	1.139	1.108	55
Même sem. 1937..	169.007	55.863	8.820	—	64.683	326.007	3.408	605	7
» » 1936..	168.312	38.288	—	—	38.288	449.726 †	2.511	1.391	—
Dep. 1 ^{er} Sept. 1938	425.380	241.397	849	—	242.246	—	1.593	7.563	786
Même époque 1937	616.236	327.385	9.660	—	337.045	—	5.415	8.447	87
» » 1936.	813.495	368.365	—	—	368.365	—	4.362	9.996	—

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1938.-Ard. 41.745 * au 1^{er} Septembre 1937-Ard. 46.816 † au 1^{er} Sept. 1936 Ard. 4.896
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1938 au 28 Septembre 1938 environ Ard 56.384 (3).

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons, la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

FÈVES

	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	ORGES	
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL		Arrivages	Export.
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Ardebs	Ardebs
Cette semaine	182	1.281	—	—	—	48.241	3.672	—
Même semaine 1937.....	454	1.294	—	—	—	36.589	699	83
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	34.340	8.169	532	736	1.268	—	144.063	22.789
Même époque 1937.....	29.387	7.679	222	710	932	—	105.673	117.703
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 7.000						Ard. 4.000	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 455						Ard. 21.613	

BLÉS

LENTILLES

MAIS

OIGNONS

	Arrivages			Arriv.		Export.		Arrivages		Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.	Ardeb	Ardeb	Ardeb	Ardeb	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok	
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs			
Cette semaine	9.987	10.309	—	461	—	573	—	135	—	
Même semaine 1937.....	16.297	10.895	—	382	—	1.206	—	—	491	
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	413.451	310.574	253	9.545	51	46.373	1.385	1.007.270	800.853	
Même époque 1937.....	542.969	251.266	53.445	9.017	97	108.221	67.889	1.012.747	935.216	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 6.500	Ard. 3.500		au 1 ^{er} Déc. 1937	Ard. —			au 1 ^{er} Mars 1938	Crs. —	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 7.075	Ard. 243		au 1 ^{er} Déc. 1936	Ard. —			au 1 ^{er} Mars 1937	Crs. —	

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc., pour les Oignons le 1^{er} Mars

REVUE DE MARCHÉ DE GROS

Le 7 octobre 1938.

Les marchés dirigeants furent plus faibles au cours de la semaine sous revue, par suite de l'amélioration de la situation politique internationale. Les craintes d'une conflagration mondiale avaient provoqué un large mouvement d'approvisionnement que l'évolution favorable des événements est venue ralentir.

Notre place demeure dans l'ensemble ferme, avec des prix satisfaisants.

FARINES ET BLES

La cote à Chicago clôture à 64 1/8 cents contre 66 3/4. Liverpool est également plus faible à sh. 5/2 1/4 contre 5/6 1/2.

Aux Etats-Unis, la demande de blé disponible a été meilleure, les meuniers achetant activement contre leurs ventes de farines. Le subside sur les exportations a été augmenté à 14 cents et la Corporation Fédérale achètera dorénavant toutes les qualités de blé pour lesquelles il y a une demande pour l'exportation.

Les exportations russes ont subi un ralentissement et les offres sont maintenant plus limitées.

Suivant un accord conclu entre le gouvernement roumain et une grande firme de Liverpool, il sera réservé à l'Angleterre une quantité de 400.000 tonnes de blé, représentant environ le tiers du surplus exportable. Ce blé est destiné à être échangé avec des qualités supérieures.

D'après le London Grain Seed and Oil Reporter le rendement de la récolte mondiale serait de 696.966.000 quarts contre 628 millions 905.000, saison précédente, dont pour l'Europe: 373.296.000 contre 343.286.000; l'Amérique: 200.151.000 c. 163.130.000; l'Asie: 86.397.000 contre 82.397.000, l'Afrique: 16.222.000 contre 16 millions 011.000, l'Australie et Nouvelle Zélande: 20.900.000 contre 24.081.000.

Il est à noter que parmi les pays européens la récolte allemande est de 25.000.000 quarts contre 20.516.000 et la récolte italienne de 37.177.000 contre 37.094.000. France: 45.000.000 contre 31.740.000; Angleterre: 9.500.000 contre 7.990.000; Tchecoslovaquie: 7.590.000 contre 6.417.000; U.R.S.S.: 150.000.000 quarts.

Les prix locaux de la farine étrangère furent plus fermes pour la plupart de qualités.

La farine australienne non dédouanée cote Lst. 9.-/- contre Lst. 8.15/-.

La marchandise dédouanée vaut Lst. 8.-/- contre Lst. 7.10/- plus des droits de douane de P.T. 1.130 contre 1.200.

La farine américaine non dédouanée vaut toujours. Lst. 14.-/- pour le Gold Medal et Lst. 14.5/- pour le Northern King.

Par contre, les prix de la marchandise dédouanée ont haussé à P.T. 176 et 178 contre P.T. 174 et 175, respectivement pour les deux qualités.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 13.657 sacs contre 10.690 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 62.265 sacs contre 51.328 sacs.

Malgré l'amélioration de la situation internationale cette semaine, la fermeté du marché persiste toujours et sous l'action de facteurs haussiers, le prix du blé vient de dépasser les P.T. 170 l'ardeb. La situation devient d'autant plus critique, et nous employons ce mot parce qu'il s'agit du premier article d'alimentation car rien n'a été fait pour contrebalancer les effets de l'accaparement. Avec l'aide de la Banque de Crédit Agricole, des cultivateurs et des commerçants ont emmagasiné une grande partie de la

récolte, avec des intentions qui ne prédisent rien de bon pour le consommateur. Nous ne prétendons pas que tout ce blé se trouve emmagasiné auprès de cette Banque, mais en tous cas, ses avances étaient parfaitement inutiles, cette année-ci, puisque nous sortions d'une récolte qui ne laissait aucun excédent et au surplus, nous ne savions pas si la nouvelle récolte était tellement grande pour que l'intervention du gouvernement fût nécessaire en vue de protéger les prix.

On a reçu, en tout, au courant de cette semaine, 15.649 ardebs de blé dont 9.158 ardebs du Saïdi et 6.491 ardebs du Béhéra. Les meuniers continuent à puiser dans leurs stocks pour compléter leurs besoins. Les prix auxquels ont été vendus les qualités moyennes de 22 1/2 kirats sont les suivants :

Blé hindi Saïdi P.T. 167-170 l'ardeb de 150 kilos, Baladi Saïdi P.T. 157-160, Hindi Béhéri P.T. 163-165 et Baladi Béhéri blanc P.T. 151-153.

SUCRES

L'avance des semaines précédentes a été reperdue en partie. La cote à New-York clôture à 196 cents contre

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège Social : Au Caire, Rue Emad-El-Dine

Succursales : A Alexandrie, Rue de Stamboul

AGENCES et BRANCHES

Mousky (Caire) et Rod el Farag (Caire), Mansourah, Tantah, Méhalla Kébir, Benha, Mit Ghamr, Chébine El Kom, Zagazig, Fayoum, Béni-Scuef, Maghagha, Béni Mazar, Minia, Bébex, El Fachn, Daïrout, Mallawi, Assiout.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

202. Celle de Londres termine à sh. 5/5 contre 5/8.

La section sucrière de l'Agricultural Adjustment Administration des Etats-Unis annonce une réduction en 1939 de la surface plantée en canne à sucre à 250.000 acres, avec un rendement évalué à 406.000 tonnes de sucre contre 325.000 acres et 550.000 tonnes respectivement en 1938.

Les importations en Grande-Bretagne de sucre brut se poursuivent sur une grande échelle. Java y a contribué pour 57.000 tonnes pour le mois d'août à comparer avec 8.253 tonnes seulement pendant la même période en 1937. Les exportations de sucre raffiné sont tombées au-dessous de 26.000 tonnes pour le dernier mois et sont intérieures à celles du même mois de l'an passée.

Notre marché du sucre pour le transit a passé par deux phases différentes, au cours de la semaine qui vient de s'achever. De nombreux achats spéculatifs effectués aux moments les plus graves de la crise, ont poussé les prix du disponible à Lst. 6.7/6 la tonne franco Bonded Port-Said et Lst. 6.5/- cif. La détente n'a pas tardé à se produire et les derniers jours de la semaine ont vu la demande s'arrêter et le marché redevenir plus facile. A moins que les achats de la Syrie et de la Palestine ne s'améliorent, les dégagements de la spéculation sont susceptibles d'affecter le prix de la marchandise promptement.

Les cotations de Java ont été plus fermes cette semaine, le chargement octobre-novembre n'étant pas offert au dessous de Lst. 6.10/- la tonne cif Port-Said. Aucune affaire n'a été traitée avec l'origine, les consommateurs s'intéressant pour le moment au sucre disponible qu'ils trouvent à un prix plus avantageux. En tous cas, la bonne tendance de la source sera un facteur de soutien pour notre propre marché.

Les prix du sucre égyptien n'ont pas changé. Le granulé-raffiné vaut P.T. 249 le sac de 100 kilos, le concassé P.T. 224 le sac de 80 kilos et les tablettes P.T. 80 la caisse de 25 kilos.

RIZ

La semaine pour le riz n'a offert rien de particulier. On ne parle presque plus d'affaires en disponible et l'attention se concentre sur la nouvelle récolte. Depuis quelques jours cependant, l'intérêt du marché s'est beaucoup réduit et les affaires traitées pour livraison pendant les mois prochains sont relativement très limitées si l'on tient compte que le riz nouveau ne tardera plus à faire son apparition sur le marché. On a fait

cette semaine du riz glacé livrable à partir de la seconde moitié d'octobre jusqu'en décembre à P.T. 90 le sac de 100 kilos. Le riz mamsouh est traité à P.T. 83 et le cargo à P.T. 78.

À l'intérieur on demande pour le paddy livraison octobre P.T. 490 la dariba franco villages tandis que les livraisons éloignées valent P.T. 460-470.

Les cotations pour le riz de Rangoon sont un peu plus faciles. Le chargement octobre est offert à Lst. 9 la tonne cif Fort-Said avec le disponible à Lst. 8.12/6 franco Bonded.

SACS VIDES

La demande de sacs était meilleure cette semaine, pour tous les genres et provoqua une avance assez importante des prix. La fermeté persistante de l'origine a été le facteur stimulant de notre marché. Elle est attribuée aux estimations basses de la récolte de jute, qui serait de 25% inférieure à celle de l'année dernière. Il serait question, aussi, d'un accord définitif entre les fabricants de Calcutta qui fixerait la semaine de 45 heures, pour le travail des usines, chose qui se refléterait dans les prix.

Les sacs à coton se sont raffermis à P.T. 4 mais les vendeurs sont maintenant plus réservés.

Les sacs à oignons sont traités à 44 1/2-45 paras le sac et quoique nous soyons encore éloignés de la saison, cet article attire quelque peu l'attention du marché.

De bonnes affaires ont été traitées en sacs lbs. 3 1/4 et lbs. 5 qui sont recherchés en ce moment. En fin de semaine les prix sont comme suit:

Sacs lbs.	Charg.	Disp. P.T.
2 1/4	41/—	2 16/40
2 1/2	47/—	2 28/40
3 1/4	59/—	3 27/40
5	78/—	5 17/40
5 (extra)	94/—	5 28/40

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Said est de 5.785 balles contre 6.025 balles de la semaine dernière.

CHAMBRE DE COMPENSATION

Le Caire

Semaine du 26 sept. au 1er oct. :
Nombre des effets présentés à la Compensation : 7.540 d'un montant de L.E. 1.404.448.

Même semaine 1937 : 8.345 d'un montant de L.E. 1.317.638.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 361.145 d'un montant de L.E. 53.505.928.

Même période 1937 : 326.060 d'un montant de L.E. 55.969.715.

Alexandrie

Semaine du 26 sept. au 1er oct. :
Nombre des effets présentés à la Compensation : 3.834 d'un montant de L.E. 1.109.865.

Même semaine 1937 : 4.779 d'un montant de L.E. 1.456.089.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 188.840 d'un montant de L.E. 38.556.182.

Même période 1937 : 189.095 d'un montant de L.E. 43.303.805.

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

“ SEFINA ” S.A.E.

23, SHARIA EL MADABEGH — LE CAIRE

autorisée par Décret Royal du 19 Février 1938,
paru au journal Officiel du 5/3/38

Dépôts à vue et à terme fixe — Recouvrement et Escompte d'Effets —
Emission de chèques sur l'Egypte et l'Etranger — Achat et vente de
Billets de Banque et Monnaies Etrangères — Ouverture de Crédits
Documentaires et simples — Ordres de Bourse — Dépôt de Titres —
Encaissement de tous coupons — Titres et Obligations à lot au
comptant et à terme.

CAISSE D'EPARGNE aux MEILLEURES CONDITIONS